

# MUTUALISER LES ACHATS D'ÉNERGIES

Avec la fin des tarifs réglementés de vente, l'achat d'électricité et de gaz est devenu un processus complexe, qui nécessite une mise en concurrence et une connaissance fine des marchés de l'énergie.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, le Sigerly coordonne depuis 2014 pour le gaz et depuis 2015 pour l'électricité un groupement d'achats d'énergies.

## LES AVANTAGES DU GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES DU Sigerly

- **Une fourniture d'énergie à prix maîtrisés** grâce à :
  - \* une stratégie d'achat efficace et pointue ;
  - \* une forte attractivité auprès des fournisseurs de part un volume de consommation total plus important.
- Un **gain de temps** grâce à des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés gérées par le Sigerly
- **Une garantie de sécurité juridique et technique**, tout en conservant son autonomie au niveau de l'exécution de ses contrats.
- **Un accompagnement de proximité** de la part du Sigerly : suivi de l'exécution avec les fournisseurs, outils d'analyse de données, support aux membres du groupement.

## OBJECTIF

Obtenir les meilleures offres de fourniture d'énergies pour les collectivités adhérentes, sur les plans technique et financier.



# 1 LA STRATÉGIE D'ACHAT

# 2 LES MARCHÉS EN VIGUEUR

# 3 LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE EN 5 QUESTIONS

# # 1 LA STRATÉGIE D'ACHAT

Depuis 2020 pour le gaz et dès 2023 pour l'électricité, le SIGERLy a décidé d'adopter une stratégie d'achat dite « multi-clics » (ou « dynamique ») pour approvisionner ses membres en énergie.

## LE PRINCIPE

La stratégie du SIGERLy consiste à répartir l'achat des volumes d'énergies en plusieurs fois, en fonction du cours des marchés de gros de l'énergie. En n'achetant pas tout le volume de gaz ou d'électricité d'un coup, le Syndicat est moins vulnérable aux soubresauts du marché.

Pour le dire simplement, cela revient à « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » !

## EN PRATIQUE

Durant les années précédant le début de la fourniture, des achats sont réalisés aux moments les plus opportuns, à partir de l'analyse de la situation des marchés boursiers à un instant donné.

Une moyenne pondérée de ces achats (ou « clics ») est ensuite effectuée : cela correspond au prix fixe de l'énergie qui sera payé pour chaque année N.

Concernant l'électricité, plusieurs mécanismes d'optimisation (liés notamment au dispositif de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) sont déployés en complément de la stratégie d'achat multi-clics.



La stratégie d'achat du SIGERLy a permis de contenir l'envolée des prix du gaz à + 8 % TTC en 2022 et +14 % TTC en 2023.

Si l'achat de gaz pour 2022 avait été réalisé en une seule fois en décembre 2021, la hausse aurait été de 200 % !

## EXPERTISE PARTAGÉE

Pour mener à bien nos achats selon cette méthode, il est nécessaire :

- d'acheter de gros volumes d'énergies,
- de disposer d'une excellente connaissance des marchés de gros de l'énergie,
- de suivre de manière assidue les cours de l'électricité et du gaz.

C'est pourquoi le SIGERLy s'appuie sur des cabinets spécialisés, dont le coût est pris en charge par le Syndicat dans le cadre du groupement.

## UN CONTEXTE DÉFAVORABLE

Depuis la fin de l'année 2021, la conjoncture (liée à des facteurs géopolitiques, économiques, climatiques, sanitaires, réglementaires, baisse de la disponibilité des installations nucléaires...) déstabilise durablement les marchés de l'énergie et engendre des hausses de prix exceptionnelles, que le SIGERLy ne peut pas maîtriser, même avec une bonne stratégie d'achat.



## #2 LES MARCHÉS EN VIGUEUR

### ÉLECTRICITÉ - 2023 > 2025

LOT  
1

- ▶ Sites avec puissance souscrite > 36 kVA
- ▶ 730 points de livraison (= 69 GWh)
- ▶ 50 % EnR
- ▶ Option 100 % électricité « verte » réglementaire
- ▶ Titulaire : Total Energies

LOT  
2

- ▶ Sites avec puissance souscrite : < 36 kVA / bâtiments et éclairage public
- ▶ 6 100 points de livraison (=78 GWh)
- ▶ 35 % EnR
- ▶ Option 100 % électricité « verte » réglementaire
- ▶ Titulaire : Engie



93 Membres  
du groupement  
d'achats d'électricité



### GAZ - 2020 > 2023



LOT  
1

- ▶ Tous les sites hors biométhane
- ▶ 898 points de comptage (= 129 GWh/an)
- ▶ Montant total du marché : 6,7 M€/an
- ▶ Titulaire : Gaz de Bordeaux

LOT  
2

- ▶ 100 % biométhane
- ▶ sites alimentés à 100% en biométhane
- ▶ 26 points de comptage (= 2 GWh/an)
- ▶ Montant total du marché : 0,2 M€/an
- ▶ Titulaire : EDF

QU'EST-CE QUE  
LE BIOMÉTHANE ?

Contrairement au gaz naturel d'origine fossile consommé traditionnellement, le biométhane est une énergie d'origine renouvelable.

Dans le groupement d'achats de gaz du SIGERLy, l'approvisionnement en biométhane passe par le mécanisme des Garanties d'origine.



77  
membres du groupement  
d'achats de gaz

# #3 LE GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES EN 5 QUESTIONS



## QUI PEUT ADHÉRER AUX GROUPEMENTS ?

Ils sont ouverts à toute structure publique œuvrant pour l'intérêt général. S'ils comptent aujourd'hui principalement des communes, ils rassemblent aussi des CCAS, Syndicats intercommunaux ou encore communautés de communes.



Le centre nautique de Bron fait partie des points de livraison du groupement d'achat d'énergie.

## EST-IL POSSIBLE DE REJOINDRE UN MARCHÉ EN COURS ?

Sous réserve que cela ne soit pas limitant pour les membres actuels. Un membre a également l'opportunité d'ajouter des points de livraison non prévus initialement. Dans ces 2 cas, les règles de la commande publique devront être respectées.

Les volumes additionnels ne pourront ainsi pas dépasser 10 % du volume total d'énergie du lot considéré.



L'éclairage public de la quasi-totalité des communes du territoire est alimenté via le groupement du SIGERLy.

## EST-IL POSSIBLE DE QUITTER LE GROUPEMENT EN COURS DE MARCHÉ ?

Non, un membre a l'obligation d'exécuter les marchés subséquents une fois qu'ils sont notifiés.

## A COMBIEN S'ÉLÈVENT LES FRAIS DE GROUPEMENT ?

Pour l'électricité :

→ 400 €/an pour les communes de + de 5 000 habitants

→ 200 €/an pour les communes de - de 5 000 habitants et les EPCI

→ Gratuit pour les CCAS

Pour le gaz (ratio kWh/hab) :

→ Ratio = ou > à 100 : 0,06 € par habitant

→ Ratio compris entre 50 et 100 : 0,03€ par habitant

→ Ratio = ou < à 50 : 0,0015 € par habitant

A noter que cette participation n'est pas fiscalisable, car il ne s'agit pas d'une contribution.

## COMMENT S'OPÈRE LE PAIEMENT DES FACTURES ?

Chaque membre, avant le début d'exécution du contrat, fixe avec le fournisseur le choix de ses modalités de facturation. Il reçoit ensuite les factures de ses points de livraison et paie directement le fournisseur.

### LES PETITS +

\* une **newsletter Actu'Énergies** pour alerter des principales évolutions à connaître.



\* des **webinaires ponctuels** lorsque l'actualité le suggère.

\* des **calculatrices budgétaires** Excel entièrement paramétrables, permettant de réaliser des simulations de budget sur son patrimoine et des projections.

\* un **espace partagé en ligne** regroupant toutes les pièces des marchés.



Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise

1 Esplanade Miriam Makeba  
Immeuble Organdi - 69100 Villeurbanne  
04 78 84 98 27 / [info@sigerly.fr](mailto:info@sigerly.fr) / [www.sigerly.fr](http://www.sigerly.fr)

Contact : [achats-energies@sigerly.fr](mailto:achats-energies@sigerly.fr)  
04 72 65 70 11

[@SIGERLy\\_](https://twitter.com/SIGERLy_)  
[f /sigerly](https://www.facebook.com/sigerly)  
[in company/sigerly/](https://www.linkedin.com/company/sigerly/)  
[SIGERLy Syndicat d'énergies](https://www.youtube.com/SIGERLy)